



Université Azad Islamique
Branche Centrale de Téhéran
Faculté des langues étrangères
Département du français
Mémoire de maîtrise de didactique du FLE

Sujet:

De l'écriture à l'orthographe

Sous la direction de:

Madame le Docteur Annette Abkeh

Professeur conseiller

Madame le Docteur Anahita Ghaemmaghami

Présenté Par:

Shima EbrahimZadeh

Année universitaire:2012- 2013

Au nom de Dieu

REMERCIEMENTS

*Qu'il soit permis de témoigner ma gratitude à Madame le Docteur **Annette Abkeh**, qui a bien voulu diriger mon travail de recherche et me prodiguer des conseils tout au long de ce mémoire avec autant de patience et de vigilance. Je tiens également à la remercier pour le temps qu'elle a accordé à la direction de cette modeste recherche ; ses recommandations infiniment précieuses et ses encouragements ont été pour moi d'un prix inestimable. Qu'elle veuille bien recevoir ma respectueuse et sincère reconnaissance.*

*Je tiens également à adresser mes plus profonds remerciements à Madame le Docteur **Anahita Ghaem Maghami** qui a eula bienveillance d'être mon professeur conseiller, qui n'a cessé de porter avec une grande indulgence, une attention particulière à ce mémoire. Qu'elle veuille bien recevoir l'expression de ma sincère gratitude.*

*Je remercie également Madame le Docteur **Fariba Ashrafi** qui a bien voulu accepter de juger mon modeste travail et qui s'est donné la peine d'assister à la séance de ma soutenance.*

Mes remerciements vont également à tous mes professeurs de Master.

Ma pensée va tout droit envers mes parents, ainsi que mes amis. Recevez ceci en gage de mon amour et mon amitié envers tous.

L'orthographe se divise en deux catégories, l'orthographe lexicale et l'orthographe grammaticale, elle désigne l'ensemble des normes qui règlent la façon d'écrire dans une langue. Le rôle principal d'un système d'écriture est de déplacer des unités auditives en des unités visuelles.

Les fonctions de la plupart des systèmes d'écritures consistent à transcrire les sons de la langue orale et à associer à la plupart des signes oraux, une image visuelle individuelle. Dans le cas du français, qui comporte l'une des plus difficiles orthographe en comparaison avec d'autres langues, on met beaucoup de temps pour apprendre à écrire. C'est parce que, dans cette langue, l'intégration de l'orthographe suppose un enseignement en parallèle de la grammaire. Notre travail comporte trois parties:

Le premier chapitre est consacré à l'orthographe. Il s'agit de la (bonne) façon d'écrire pour tous, indépendamment des variations régionales, sociales ou de la prononciation. Le deuxième chapitre est consacré à la dictée. Le troisième chapitre consiste à l'étude de l'absence de compétences nécessaires dans la rédaction française chez les étudiants iraniens.

Introduction

L'**orthographe** désigne l'ensemble des normes qui règlent la façon d'écrire dans une langue. Toutes les langues n'ont pas connu cette standardisation de leur écriture, certaines n'ayant pas un rayonnement justifiant une telle normalisation, d'autres ayant adopté d'emblée une écriture suffisamment simple. En fait, dès qu'une langue dépasse le simple cadre du parler dialectal ou régional, son nombre de locuteurs devenant plus important, on est souvent contraint de fixer des règles afin de faciliter la compréhension mutuelle des locuteurs à travers les écrits.

L'orthographe est généralement divisée en deux catégories.

- **L'orthographe lexicale** (aussi appelée *orthographe d'usage*) définit la façon d'écrire les mots du lexique indépendamment de leur usage dans la phrase ou le texte. Chaque mot possède une orthographe ou graphie définie. Le stade oral de la langue précédant toujours le stade écrit, l'orthographe d'usage est censée représenter en signes linguistiques la prononciation des mots, selon une correspondance lettre-phonème régulière. Cependant, l'évolution graphique suivant rarement l'évolution phonétique de la langue, l'orthographe d'usage a perdu, dans beaucoup de langues, sa régularité.
- **L'orthographe grammaticale** définit la façon d'indiquer graphiquement les éléments variables des mots (leurs formes fléchies). Cela concerne, entre autres, les marques du pluriel et la conjugaison des verbes. L'écriture des mots dépend ainsi souvent d'autres mots présents dans la phrase.

Ainsi, la question de l'orthographe est peut-être en train d'être résolue par une évolution naturelle vers une dualité d'écriture : d'une part une écriture savante normalisée dont le champ d'usage serait amené à se restreindre, et d'autre part une ou plusieurs écritures simplifiées. Cette dualité ne simplifierait pas forcément le problème de l'écriture du français.

L'**écriture** est un système de représentation graphique d'une langue, au moyen de signes inscrits ou dessinés sur un support, et qui permet l'échange d'informations sans le support de la voix.

L'**écriture littéraire** désigne la manière par laquelle certains écrits se situent dans la société et l'histoire. Le mot écriture a acquis un sens tout à fait nouveau au début des années 1960, Roland Barthes l'ayant choisi pour désigner la façon dont l'écrivain lui-même envisage la place de ses écrits.

L'écriture littéraire obéit aux normes de l'orthographe et de la grammaire, mais aussi de la rhétorique, de la poétique. L'écrivain utilise des techniques d'écriture, outils de langages qui lui permettent de se façonner un style, et il s'autorise également des licences poétiques, des digressions, des néologismes, de manière à appuyer son discours, à rendre esthétique sa prose.

L'écriture est l'ensemble des outils de langage qui permettent de construire un texte qui produit du sens. C'est aussi agencer des lettres (qui sont des symboles servant à représenter des sons) les unes à la suite des autres pour former des mots (qui sont des unités sémantiques).

Les mots sont ensuite alignés en séquence les uns à la suite des autres pour former des phrases. Ces mots sont agencés dans un ordre qui adhère (d'après un consensus établi par une base éducationnelle qui, d'une personne à l'autre, est relativement similaire) aux règles grammaticales,

syntaxiques et sémantiques de la langue choisie afin de véhiculer de la manière la plus claire qui soit la matière brute que le cerveau avait préalablement conceptualisée en une idée.

L'écriture documentaire ou informative est alors une volonté de transmettre sa culture, son savoir-faire, ses analyses ou même ses impressions.

Enfin, **l'écriture émotionnelle** et complexe peut, après l'évasion, la réflexion, la culture et le débat servir l'émotion par la poésie.

Notre travail comporte trois parties:

Le premier chapitre est consacré à l'orthographe. Il s'agit de la (bonne) façon d'écrire pour tous, indépendamment des variations régionales, sociales ou de la prononciation.

La première fonction de la plupart des systèmes d'écriture est donc *phonographique* : il s'agit d'abord de transcrire les sons de la langue orale.

L'avis des spécialistes est sans appel : l'orthographe du français est incontestablement l'une des plus difficiles à apprendre et à pratiquer.

Le français se caractérise par un sérieux déséquilibre phonographique. Comme il compte quelque 35 phonèmes, pour un alphabet de 26 lettres, il recourt d'une part à des signes particuliers (accents, cédille, tréma), d'autre part à des combinaisons de lettres (*ch, in, ou, oin, etc.*), également considérées comme des unités graphiques, ou graphèmes.

Le deuxième chapitre est consacré à la dictée.

Ecrire c'est prendre conscience des nombreuses composantes de l'écrit.

A l'écrit les règles ne sont plus les mêmes qu'à l'oral, cette distance peut alors représenter un obstacle.

Dans ce chapitre, nous allons étudier les différences entre langue orale et langue écrite et certaines formes de dictées (dictée avec aides, dictée préparée, auto - dictée, etc.) et aussi nous allons examiner les problèmes engendrés par la dictée.

Le troisième chapitre consiste à l'étude de l'absence de compétences nécessaires dans la rédaction française chez les étudiants iraniens.

L'absence de ces compétences générales ou linguistiques, pose des problèmes. Il semble que le manque de connaissance sur les divers emplois d'un même terme dans des contextes différents, complique la rédaction d'un texte chez l'étudiant iranien.

Nous allons examiner les erreurs lexicales qui concernent le mot tout seul. Les erreurs grammaticales qui concernent le mot par rapport à l'ensemble de la phrase ou du texte et les autres erreurs (les lettres, la ponctuation, les autres signes).

L'orthographe française est riche, mais difficile à cerner.

Les étudiants iraniens trouvent l'orthographe française très difficile. Ils sont incapables de maîtriser les règles positionnelles des graphèmes, ce qui nuit au statut phonique du mot et peut changer sa prononciation, les phonogrammes sont le sujet le plus problématique.

La défaillance du système auditif des étudiants est un autre problème dans l'enseignement supérieur du français.

La pauvreté du bagage lexical des étudiants (l'orthographe des familles de mots, des radicaux, des suffixes et des préfixes) est un autre point à

souligner comme le manque de maîtrise des règles de grammaire et d'orthographe (accord du nom et de l' adjectif, etc.).

Dans ce chapitre, nous allons étudier les points faibles des étudiants dans le domaine de l'orthographe et nous allons essayer de présenter des solutions l'apprentissage de l'orthographe chez les étudiants iraniens.

Voici les questions pour lesquelles nous allons chercher des répondre dans notre travail de recherche:

- Qu'est-ce que l'orthographe?
- Pourquoi l'orthographe française est-elle si difficile?
- La dictée peut-elle être un exercice d'apprentissage de l'orthographe ?
- Quelles aides mettre à la disposition des apprenant(e)s?
- Quel sont les types d'erreurs d'orthographe ?
- Comment organiser une programmation des activités de production d'écrit?

Chapitre I

La dictée

Le rôle principal d'un système d'écriture est de déplacer des unités auditives (des ensembles de sons, ou phonèmes) en des unités visuelles. D'autres rôles sont certes venues s'y greffer sur celle-là : les conditions de l'écrit associent celui-ci à des productions plus formelles ; la réflexion, la planification des textes, en particulier des textes longs. Mais, fondamentalement, c'est dans la langue orale que la langue écrite trouve son ancrage.

Quand un système d'écriture est défini comme la norme graphique à observer par toute la communauté linguistique, on parle d'orthographe (*orthos*, (droit, correct); *graphein*, écrire)). Il s'agit de la (bonne) façon d'écrire pour tous, indépendamment des variations régionales ou sociales de la prononciation.

L'orthographe ne s'assimile donc en aucun cas à la langue, c'est un outil au service de la langue. Modifier la première, ce n'est pas porter atteinte à la seconde : que l'on écrive *clé* ou *clef*, on renvoie toujours au même mot, avec la même signification, les mêmes connotations ; il s'agit toujours d'un nom, féminin, utilisable au singulier ou au pluriel, qui peut se combiner avec des articles, des adjectifs, qui peut fonctionner comme sujet ou complément d'un verbe, etc. Là se trouvent les propriétés linguistiques fondamentales du mot. L'orthographe n'en altère aucune.

La première fonction de la plupart des systèmes d'écriture est donc *phonographique* : il s'agit d'abord de transcrire les sons de la langue orale. Mais beaucoup ont ajouté à l'orthographe une seconde fonction, dite *sémiographique*: il s'agit, cette fois, d'associer à la plupart des

signes oraux une image visuelle individuelle, de manière à favoriser leur identification directe ou l'identification de telle ou telle de leur propriétés. C'est ainsi, par exemple, que l'on assignera des graphies différentes à bon nombre d'homophones pour les distinguer plus rapidement et renvoyer chacun d'eux à sa famille lexicale ; ou que l'on ajoutera des marques grammaticales (de genre, de nombre...) à plusieurs mots pour manifester leur solidarité syntaxique et souligner ainsi la structure d'une phrase. On le devine, cette double visée, tendanciellement contradictoire, est grosse de problèmes divers.

I.1. Pourquoi l'orthographe française est-elle si difficile?

L'avis des spécialistes est sans appel : l'orthographe du français est incontestablement l'une des plus difficiles à apprendre et à pratiquer. Essayons de comprendre pourquoi. Et demandons ensuite de quel prix nous payons ce privilège et si nous devons à toute force nous y accrocher.

L'explication de cette extrême difficulté est à chercher dans la façon particulière qu'a le système d'écriture du français de tenter de concilier les deux grands principes généraux de *phonographie et de sémiographie*. Les aménagements successifs qu'a connus l'orthographe française ne sont pas linéaires de ce point de vue : certaines des réformes ont été inspirées par le premier de ces deux principes, d'autre par le second.

I.1.1. La difficulté phonographique

Les écritures alphabétiques, les plus répandues, décomposent les unités orales en segments— les sons (phonèmes) —qu'elles associent à des unités

écrites – les lettres (graphèmes)¹. Idéalement, les systèmes alphabétiques devraient associer chaque phonème à un graphème propre. C'est ce qu'atteignent les écritures phonétiques utilisées par les linguistes. On parle en ce cas de *biunivocité*: un même phonème correspond toujours au même graphème et inversement.

Plus une orthographe est régulière (plus sa phonographie est proche de la biunivocité), plus elle est (transparente) ; dès lors, elle est plus facile à apprendre, surtout dans les premières années, et la maîtrise en est plus solide.

Le français se caractérise par un sérieux déséquilibre phonographique. Comme il compte quelque 35 phonèmes, pour un alphabet de 26 lettres, il recourt d'une part à des signes particuliers (accents, cédille, tréma), d'autre part à des combinaisons de lettres (*ch, in, ou, oin, etc.*), également considérées comme des unités graphiques, ou graphèmes. Alors que le finnois, par exemple, compte 23 graphèmes pour 23 phonèmes, le néerlandais, 35 pour 35, l'espagnol, 29 pour 25, le français en utilise environ 130 (certains spécialistes en comptent même jusqu'à 175) pour transcrire sa trentaine de phonèmes ; et l'anglais, plusieurs centaines pour 42 phonèmes. Ceci provoque une grande polyvalence graphique, source de difficultés. Ainsi, en français, c'est une même voyelle orale qui est transcrite dans *faim, main, sein, bien, timbre, fin, point, thym, lynx*. On mesure la complication pour le lecteur débutant ; et pour un grand nombre de scripteurs tout au long de la vie !

¹ Les écritures syllabiques (comme les hagas japonais) décomposent l'unité orale en syllabes, associées chacune à un signe écrit différent. Les écritures idéographiques ou les logographiques ne procèdent à aucune décomposition de l'unité orale : le signe écrit est associé à la signification ou au mot considéré globalement, sans tenir compte de sa forme.

I.1.2. La difficulté sémiographique

La première raison de cette multiplicité de graphèmes tient à la préoccupation de distinguer les homophones, et de faire en sorte qu'on puisse déterminer quel est le sens de la plupart des mots écrits, même en dehors d'un contexte.

Or les homophones sont particulièrement nombreux en français (tout comme en anglais). L'évolution phonétique du latin au français a ceci de particulier, par rapport à ce qui s'est produit dans les autres langues romanes, qu'elle a supprimé certaines voyelles et consonnes des finales latines, davantage préservées ailleurs. Les mots latins *porcu*, *portu*, *poru* sont devenus en italien *porco*, *porto*, *poro*; en espagnol, *puerco*, *puerto*, *poro*; en portugais, *porco*, *porto*, *poro*; en français, ils se confondent en une seule et même forme orale, /p r/, distribuée à l'écrit en *porc*, *port* et *pore*. On pourrait multiplier les exemples de ce type.

A l'oral, les homophones sont rarement source de difficultés : le contexte, linguistique et situationnel, lève les ambiguïtés potentielles dans la toute grande majorité des cas. À l'écrit mis à part des cas marginaux comme les textes courts d'écriteaux ou de publicités, par exemple, c'est aussi le contexte qui aide à la désambiguïssation : ainsi, nous ne confondons pas les deux occurrences de *sous* dans *sous la table* et dans *pour quelques sous*, pas plus que nous n'imaginons qu'il est question de musique dans *un savon pour le sol* ou de surface dans *concerto en sol mineur*. Toutefois, dans l'hypothèse où le français serait doté d'une écriture strictement phonographique et ne distinguerait donc plus les homophones, on peut supposer que les processus de la lecture seraient complexifiés. En tout état de cause, lors de la fixation de l'orthographe actuelle, on n'a pas fait

confiance au contexte et on a estimé utile que le sens de chaque mot – ou presque – soit accessible aussi directement que possible, manifeste, en quelque sorte, par son image visuelle. Pour cela, l'écriture du français recourt au marquage étymologique, et aux apparentements lexicaux, non sans incohérences toutefois. Chemin faisant, elle a conservé des vestiges de régularités anciennes et elle a développé une grammaire largement autonome par rapport à la grammaire orale.

- La marque de l'histoire. C'est le marquage étymologique, bien connu pour ce qui est des *ph*, *th* et *y*, qui est aussi à l'œuvre dans, par exemple, le choix du graphème utilisé pour noter la consonne initiale et la voyelle de *cent* (latin *centu*), *sang* (latin *sanguen*) ou *sent* (latin *sentit*), ou la voyelle de *pin* (latin *pinu*), *pain* (latin *pane*), *bien* (latin *bene*), etc.

- Les familles lexicales. Les apparentements lexicaux insèrent les mots dans une famille : c'est aussi à sa parenté avec *pinède* que *pin* doit son graphème *in* ; de même pour *fin*, en relation avec *finale*, *finir*, *finition*, etc. ; pour *sang*, qui doit son *g* à la fois au latin *sanguene* et sa parenté avec *sanguin* ; pour *fil*s, qui provient de *filius* et fait partie de la famille de *filial*, *filiation*, etc.

- De nombreuses incohérences. Le marquage étymologique n'est toutefois ni systématique ni cohérent, quand il n'est pas erroné : à quel étymon se rapporte le *p* de *dompter* (issu du latin *domitare*), le *d* de *poids* (de *pensum*), le *c* de *sceau* (de *sigillum*), etc. ? Pourquoi avoir doté *nénuphar* d'un *ph* grec, alors qu'il vient de l'arabe ? On écrit *fut* mais *futaie* ; *mout*, mais *moutarde*, *fantôme* mais *fantomatique*. Si nous voulions respecter l'étymologie, il nous faudrait écrire,

phantaisie non *fantaisie* (grec *phantasia*), *phantome* (grec *phantasma*),

rythme(grec *rhuthmos*), *stile* et non *style*, *throne* et non *trône*; on devrait bannir *contraindre* (forme, comme *astreindre* et *restreindre*, sur le latin *stringere*) et *contrainte*, pour ne retenir que *contreindre* et *contreinte*, cependant que *enfreindre*, qui remonte au latin *frangere*, serait écrite *enfraindre*, ce qui l'alignerait sur *infraction*. Pourquoi ne pas écrire le pronom *on* sous la forme *hon*, puisqu'il dérive du latin *homo* ; avoir avec un *h* comme son étymon *habere* ; *neveut*, *ecut* avec un *-t* final inspiré par *nepotem*, *scutum* ; il a *recupt*, *percupten* mémoire des participes latins *receptus*, *perceptus*? On justifie la forme *œdème* par son étymon grec *oidema* ; ne faudrait-il pas alors écrire, ¹*oeconome*, puisque le mot procède du grec *oikonomos*? Les exemples de ce type sont légion.

Les apparentements lexicaux comportent également bien des aléas .

– Si le *-t* de *édit* ou de *bruit* les rattache à *éditer* ou à *bruiter*, on n'en met pas à *abri*, malgré *abriter*, pas plus qu'à *mari*, malgré *marital*.²

Des vestiges d'une graphie antérieure

La conservation de certaines graphies anciennes, bien qu'elles aient perdu leur valeur fonctionnelle du point de vue phonographique, illustre aussi le manque de cohérence de certains choix. N'en prenons que quelques exemples.

On ne disposait pas d'une lettre spécifique pour le phonème /w/, et on l'a

¹LaFontaine, Jaen, *Oeconome*, De Boeck, Paris, 1668, p.98

²De même a-t-on connexion à côté de connecter ; favori à côté de favorite ; dix, dixième, à côté de dizaine, dizain, dizainier ; cantonnier à côté de cantonal ; sonnerie, sonner, consonne à côté de assonance, consonance, consonantique ; nommer, nommément, innommable, innommé à côté de nominal, nominatif, dénomination ; puits à côté de puisard, innommable, puisatier, puiser, paysage, épuiser, épuisette ; cauchemar à côté de cauchemarder, cauchemardesque, etc.

transcrit par un *u*. On écrivait donc assez logiquement *animaus*, *chevaus*, *royaus*, etc. Les textes médiévaux usaient fréquemment de divers procédés sténographiques. Par exemple, pour abrégé les finales en *-us*, ils recouraient à une lettre proche de *x* : ainsi, en latin, *Deus* se trouvait parfois abrégé en *De x*. Les scribes utilisaient aussi cette abréviation pour les formes françaises terminées par *-aus*, et notaient donc *anima x*, *cheva x*, *roya x*... Lorsque l'évolution de la langue orale a donné le timbre /o/ à la voyelle finale de ces mots, on a estimé qu'elle pouvait être transcrite par le groupe *au* (utilisé tel quel avec cette valeur dans d'autres mots : *sauge*, *paume*...). Le *-x*, réinterprété comme un *-x*, n'a plus fonctionné comme une abréviation, mais comme une marque de pluriel, alors qu'on aurait pu l'évacuer en alignant le pluriel de ces mots sur tous les autres, en *-s*.

Jusque dans la deuxième moitié du 17^e siècle, les lettres *u* et *v* se transcrivaient indifféremment soit /v/, la consonne de *vu*, soit /y/, la voyelle. La répartition des deux lettres était dictée principalement par leur police de caractères et leur position dans le mot : à l'intérieur du mot en minuscule, on utilisait *u* (ainsi Molière écrivait-il *avantage*, *avouer*, *rival*, *trouver* sous la forme *auantage*, *auouer*, *riual*, *trouuer*...), cependant que *v* était réservé, pour les deux phonèmes, à l'initiale (*vtile*, *vn*, *vous*, *vertu*...) et aux capitales (le titre *L'Etourdi* apparaît avec la graphie *L'Etovrdy*). Dans des mots comme *huile*, *huître*, *huit*, le *h initial* indiquait que la lettre suivante devait se lire comme la voyelle et non comme la consonne.

Quand les deux lettres se sont spécialisées dans des fonctions phonographiques distinctes, on aurait pu se dispenser du *h initial* non présent dans les noms latins dont ces mots procèdent (*olea*, *ostrea*, *octo*),

mais on l'a gardé, alors qu'il n'avait plus de fonction phonographique.

– Au Moyen Âge, des mots comme *pomme* ou *sonner* sont écrits avec un seul *m* ou un seul *n*, comme en latin: *pome*(du latin *pomu*), *soner*(du latin *sonare*). L'évaluation de la langue orale, en moyen français, transforme le phonème noté par *o* en une voyelle nasale, comme celle qu'on trouve actuellement dans *bon*. On a alors adapté l'orthographe et utilisé dans ces mots un double *m* ou un double *n*, le premier élément servant à indiquer la voyelle était nasale, le deuxième notant la consonne /m/ ou /n/, comme c'est encore le cas dans *emmener* ou *ennui*. Au 15^e siècle, ces voyelles reviennent à leur état initial, elles ne sont plus nasalisées, les mots se prononcent comme actuellement, mais l'écrit, cette fois, n'enregistre pas le changement.

Jusqu'au début du 17^e siècle, la consonne orale qu'ont trouvé à la fin de l'actuel *pagne* s'écrivait avec la suite de lettres *ign*, le *i* devant indiquer qu'on ne transcrivait pas la prononciation d'un /g/ suivi d'un /n/ (comme dans *agnostique*, par exemple.) : à son époque, le patronyme de Michel de Montaigne ne rimait pas avec *règne*, mais avec *montagne*, alors écrit lui aussi avec *ign*. On a modifié l'orthographe de ce dernier mot, on n'a pas touché au patronyme, ni (du moins jusqu' en 1990) à *oignon*.¹

¹On n'a pas non plus réformé *poigne*, *poigner*, *poignet* ; pas même en 1990, car, entretemps, la séquence «oi» a été interprétée comme transcrivant /wa/ et cette prononciation, qui ne doit rien au latin, s'est généralisée, légitimant après coup le maintien du *i*. *Pogne* ou *pognon*, de la même famille, sont eux plus conformes à leurs origines. Il existe bien d'autres cas où la forme orale des mots a été influencée par l'orthographe dont on les a dotés. Par exemple, au Moyen Âge, les graphies ne comportaient pas les groupes de consonnes qu'on trouve dans les actuels *advenir*, *adversaire*, *âge*, étymologisant que leur prononciation (chez tout le monde ou chez certains) inclut désormais un /b/, /d/ ou /p/, non conforme en fait à leur évolution phonétique régulière.

I.1.3. Les modalités historiques de la constitution de la norme sociale

Si des adaptations régulières n'y sont pas apportées, l'orthographe tend à se figer et à s'écarter ainsi de plus en plus de la langue orale, qui, elle, est en perpétuelle évolution. Cette tendance de l'écrit à une certaine immutabilité peut même alors se voir sacralisée comme un patrimoine culturel intangible.¹ Pour toutes les langues, l'élaboration progressive d'une norme orthographique et son aménagement périodique sont soumis à divers risques : ils sont souvent l'objet de conflits entre des acteurs inspirés par des visées plus culturelles, voire sociales ou politiques, que linguistiques ou fonctionnelles ; et les solutions adoptées au hasard des victoires des uns ou des autres aboutissent, si l'on n'y prend garde, à un résultat hétérogène.²

On a souvent souligné la lourde responsabilité prise par l'Académie française lorsqu'en 1694, elle a tranché une longue querelle en choisissant l'orthographe savante, qui « distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes ».³ Mais le mouvement est bien plus ancien. Dès l'apparition des premiers textes en langue « vulgaire », au 9e siècle, les conséquences de la réforme **carolingienne**,

¹Pour l'orthographe du français, certains esprits conservateurs du 19e siècle parlaient d'œuvre d'art, voire de (chef-d'œuvre).

²Pour le français, on sait que la norme actuelle est le fruit d'une suite de décisions souvent élitaires, dont beaucoup ont d'ailleurs fait l'objet de vifs débats avant de l'emporter.

³Mezeray, François Eudes, *Observation sur l'orthographe de la langue française*, Bulletin, Paris, 1694, pp. 178-179